



**Extrait du registre aux délibérations  
du CONSEIL COMMUNAL  
Séance publique du 11 décembre 2019**

**Étaient présents :** RONGVAUX Alain, *Bourgmestre-Président*  
LEMPEREUR Philippe, JACOB Monique, SCHOUVELLER Anne, *Echevins*  
FORTHOMME Fabian, *Président du CPAS*  
THOMAS Eric, GIGI Vinciane, CHAPLIER Joseph, RONGVAUX Chantal,  
CASCIANI Alycia, LAHURE Stéfan, PONCELET Lucie, SOBLET José, *Conseillers*  
ALAIME Caroline, *Directrice générale*

**Point n° 24 : Budget communal - exercice 2020 - Approbation**

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Attendu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale, établi le 20.11.2019 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional en date du 20.11.2019 conformément à l'article L1124-40, §1<sup>er</sup>, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional, en date du 25.11.2019 et joint en annexe ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Le Conseil communal,

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>**

D'arrêter, comme suit, le **budget communal de l'exercice 2020** :

- **budget ordinaire** : par 9 voix pour et 4 abstentions (GIGI V., CHAPLIER J., PONCELET L. et SOBLET J.) des membres présents,

- budget extraordinaire : par 9 voix pour et 4 abstentions (GIGI V., CHAPLIER J., PONCELET L. et SOBLET J.) des membres présents.

### 1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.446.290,85	1.269.000,00
Dépenses exercice proprement dit	5.380.138,87	2.959.500,00
Boni / Mali exercice proprement dit	66.151,98 (boni)	1.690.500,00 (mali)
Recettes exercices antérieurs	792.974,30	0,00
Dépenses exercices antérieurs	2.786,00	48.066,56
Prélèvements en recettes	0	1.738.566,56
Prélèvements en dépenses	600.000,00	0,00
Recettes globales	6.239.265,15	3.007.566,56
Dépenses globales	5.982.924,87	3.007.566,56
Boni / Mali global	256.340,28 (boni)	0,00

### 2. Tableau de synthèse (partie centrale) - Ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.290.167,68	46.502,79	0,00	7.336.670,47
Prévisions des dépenses globales	6.543.696,17	0,00	0,00	6.543.696,17
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	746.471,51	46.502,79		792.974,30

### Tableau de synthèse (partie centrale) - Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.112.068,48	0,00	0,00	5.112.068,48
Prévisions des dépenses globales	5.112.068,48	0,00	0,00	5.112.068,48
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			0,00

### 3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	299.790,16	Budget non voté
Fabriques d'église Protestante	1.530,05 €	Budget voté le 09/10/2019
Fabriques d'église Saint-Léger	19.164,22 €	Budget voté le 09/10/2019
Fabrique d'église Châtillon	13.177,85 €	Budget voté le 09/10/2019
Fabrique d'église de Meix-le-Tige	13.374,39 €	Budget voté le 09/10/2019
Zone de police	346.666,39 €	Budget non voté
S.R.I.	235.900,00 €	Budget non voté

#### Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des finances et à la Receveuse régionale.

Fait en séance susmentionnée,  
Par le Conseil communal,

(s) C. ALAIME  
Directrice générale

Caroline ALAIME  
Directrice générale

Pour extrait conforme, Saint-Léger, le 12 décembre 2019



(s) A. RONGVAUX  
Bourgmestre-Président

Alain RONGVAUX  
Bourgmestre